

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

La réponse de M. Drouyn de Lhuys à la note du cabinet russe vient d'être expédiée à Saint-Petersbourg par un courrier extraordinaire.

Les réponses de l'Autriche et de l'Angleterre ont dû également être envoyées, afin de faire coïncider leur arrivée avec celle de la note française.

Les nouvelles de Gallicie commencent à devenir graves. Le parti polonais a perdu la mesure qu'il avait su conserver dans l'origine, et l'on dit que, dans les perquisitions faites chez plusieurs des grands seigneurs récemment arrêtés, on a trouvé des papiers très-compromettants, même au point de vue du maintien de la domination autrichienne dans ces provinces.

Les voyageurs récemment arrivés de Russie déclarent que l'opinion publique appuie fortement le gouvernement dans sa résolution d'écraser avant tout l'insurrection polonaise. Mais d'autre part, ils disent que l'empereur Alexandre est profondément affligé des barbaries commises en Pologne et que, personnellement, il serait disposé, pour arrêter ces actes, à faire les concessions compatibles avec l'honneur de sa couronne et sa sûreté personnelle; malheureusement, il est obligé de compter d'une manière sérieuse avec le vieux parti russe qui montre une violence et une résolution extrêmes. Les récriminations des exaltés attaquent tous les actes du règne libé-

ral d'Alexandre II et l'on peut entrevoir le moment où ils rejettent la responsabilité de la révolte polonaise sur l'émancipation des paysans.

L'empereur paraît triste et préoccupé en voyant les meilleures de ses intentions attaquées. Il ne peut cependant refuser aux énergiques et sanglants officiers de ce parti les commandements qu'ils réclament en présence du danger public et de la ténacité avec laquelle le mouvement polonais se propage et se maintient. Le vieux parti russe reproche sans cesse au gouvernement d'avoir envoyé à la Pologne des chefs trop civilisés, comme le comte Lambert et les hommes de ce parti; on les accuse d'avoir laissé le soulèvement s'organiser et se préparer, tandis que si les Polonais eussent eu pour gouverneurs des hommes comme Mourawieff, jamais, disent les vieux Russes, la révolte n'aurait pu même commencer. On voit, par cet aperçu, les ardues compétitions qui entourent le trône du czar. (La France.)

On lit dans la Gazette de Breslau, du 6 août : « Un ordre du gouvernement russe suspend la circulation pour huit jours, à dater du 7 de ce mois, sur la ligne du chemin de fer de Varsovie à Vienne. Les wagons doivent être préparés pour le transport des troupes. Les propriétaires de maisons à Varsovie ont reçu l'ordre de déclarer à la police les noms et qualités des Français domiciliés chez eux. »

La Presse de Vienne publie un tableau détaillé de l'état des choses dans le palatinat de Kalisch. Presque tous les membres de la classe éclairée et aisée sont en prison. Dans l'arron-

dissement de Piotrkow, trois propriétaires seulement sont en liberté. Dans l'affaire de Secemin, les Russes avaient placé devant eux, pour les exposer les premiers aux balles ennemies, les prisonniers polonais, ayant à leur tête le supérieur des Bernardins, du couvent de Sainte-Anne. Le colonel russe Ehrenberg a publiquement harangué les paysans dans le couvent de Sainte-Anne et les a invités à se partager les biens des propriétaires, surtout les forêts.

On mande de Varsovie, le 8 août. — Officiel. — Le général Anneukow télégraphie de Kiew que, dans tous les gouvernements confiés à son administration, il n'y a plus trace d'insurrection.

Un télégramme de Constantinople, du 8 août, annonce qu'une partie des Arbazohs, qui s'était soumise aux Russes, marche aujourd'hui avec les Circassiens, qui se sont organisés de nouveau. Les Russes ont abandonné trois forts. Ils ont perdu 150 hommes et leur général a été fait prisonnier. — Havas.

Parmi les nouvelles que nous recevons aujourd'hui, nous signalerons en première ligne le refus, désormais certain, de la Prusse, d'assister à la réunion princière, provoquée par l'Autriche; et la proposition que, suivant un journal de New-York, le président Jefferson Davis aurait faite à Napoléon III d'une alliance offensive et défensive entre le gouvernement du Sud et la France, protectrice du Mexique. (La France.)

Le Mémorial diplomatique rend ainsi compte

de la visite faite par l'empereur d'Autriche au roi de Prusse, à Gastein :

« La visite que l'empereur d'Autriche vient de rendre au roi de Prusse, à Gastein, ne devant être qu'un simple acte de courtoisie, a été fort courte. On nous mande toutefois de Vienne que Sa Majesté Apostolique a saisi cette occasion pour manifester à son auguste confédéré la ferme intention de l'Autriche de poursuivre et de réaliser la réforme fédérale de l'Allemagne, soit avec, soit sans le concours de la Prusse.

En même temps, l'empereur François-Joseph s'est appesanti sur la nécessité d'une parfaite entente entre l'Autriche et la France, comme la plus efficace garantie de la paix du monde, tandis que la Prusse, en se mettant à la remorque de la Russie, contribuerait à provoquer, dans les circonstances actuelles, une situation semée de dangers et de périls pour l'Allemagne. »

L'état déplorable des provinces napolitaines, où le brigandage se développe de jour en jour, a rendu courage au parti de l'action à Naples. Il se montre si remuant, si hostile, si audacieux, qu'à plusieurs reprises des mesures ont dû être adoptées pour empêcher des désordres publics. Jusqu'ici les autorités ont pu prévenir les manifestations excitées par le garibaldisme. (La France.)

S. M. le roi Georges I^{er} quittera le Danemark au mois de septembre. Il passera deux jours à Bruxelles, six jours en France, et six jours en Angleterre. Il prendra le titre de roi des Hellènes, et non de roi des Grecs.

ROMAN.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Et vingt plaisanteries de la même force circulaient à petit bruit autour de la table. Elles arrivèrent aux oreilles de Maxime qui, s'égayant à ces légères railleries, allait sans doute y ajouter la sienne, lorsqu'un nom prononcé par hasard et pour la première fois vint tout-à-coup faire tressaillir et bouleverser son esprit.

— Aôh ! my dear William, toâ avoir l'air bien hioueux ! dit en son langage excentrique l'ainé des Larmor. Et moi, je comprends très-fort ton félicité. Aôh yes.

Un éclat de rire accueillit cette pittoresque observation. Maxime seul ne prit aucune part à cet accès d'hilarité.

William ! pensa-t-il en pâlisant. Cet homme s'appelle William ! Étrange coïncidence !

Sa physionomie s'assombrit au point que sa fiancée le remarqua.

— Qu'avez-vous donc, mon ami ? lui demanda-t-elle... Souffrez-vous ?

— Moi !... nullement, répondit-il en s'efforçant de chasser l'ombre qui s'étendait sur son visage.

— Cependant vous venez de pâlir, et il semble que vous soyez tourmenté.

— Rassurez-vous, chère Camille. Comment en un pareil jour ne serais-je pas le plus heureux des hommes ?

Un regard plein de tendresse exaltée, mais où se remarquait encore un vague reflet d'inquiétude, fut la réponse de la belle jeune fille.

Maxime était parvenu à dissimuler son trouble; mais, pour être secrète, son anxiété n'en était pas moins violente.

— William ! répétait-il dans le mystère de sa pensée. Pourquoi cet homme se nomme-t-il William ? Quelle bizarrerie ! quelle fatalité !... Sur mille noms anglais, il en est un de nature à me blesser l'oreille, et c'est justement ce nom qu'on prononce devant moi. Ah ! que d'amères railleries Dieu met parfois jusque dans les plus petits événements de la vie humaine. C'est à croire qu'il est sans pitié.

Il reprit toujours mentalement, mais avec une sourde irritation.

— Eh ! que m'importe à moi ce nom de William ! Est-ce que tous les Anglais ne s'appellent pas John, Edward ou William ? Comment suis-je assez sot pour me mettre l'âme à l'envers à propos d'un si mince incident ? Passe encore s'il s'agissait d'un nom de famille. Un nom de famille peut avoir une signification ; mais un nom de baptême, un prénom !

Ce monologue intérieur fut interrompu soudain par une simple question qui se formula ainsi dans l'esprit de Maxime :

— Mais quel est donc le nom de famille de ce William ?

Il ignorait, en effet, ce nom ; comment l'eût-il su ? Madame Douvet ne s'en était pas informée, et dans la présentation qu'elle avait faite de nos deux faux Anglais, elle ne les avait appelés que *ses sauveurs*.

Ce mot avait suffi pour que Bamalec les reçût avec cordialité.

Il y avait dans cette conduite une réserve si naturelle, que Maxime ne songea point à la désapprouver. Mais, tout disposé qu'il était à reconnaître qu'on avait bien fait d'en agir ainsi, il s'efforçait en vain de chasser sa nouvelle préoccupation et, en dépit de lui-même, il se répétait tout bas :

— Qui donc ici m'apprendra le nom de famille de ce William ?

Il regarda autour de lui comme s'il cherchait quelqu'un qui pût mettre fin à ses perplexités. Ses yeux se reportèrent ensuite sur William, et une idée lui jaillit au cerveau :

— Eh ! pardieu ! réfléchit-il, c'est lui-même qui m'apprendra son nom, dans un instant, quand il va signer au contrat.

En ce moment Bamalec abandonnant la table, presque tous les convives l'imitaient.

Les uns se répandaient dans le jardin, les autres couraient sur la colline pour rafraîchir leurs fronts brûlants aux caresses de la brise qui apportait l'acre et robuste senteur de la mer.

Accompagnés du notaire et de quelques personnes seulement, Mme Douvet, Richard et William se rendirent au salon.

XIV.

Le notaire présenta d'abord la plume à la jeune veuve, qui écrivit son nom au bas du contrat. Puis, ce fut le tour de l'ainé de nos aventuriers, qui signa Richard Gibson. Enfin le jeune bandit s'empara de la plume et traça d'une main ferme ces deux noms : William Maxwell.

Une dépêche de Mexico, du 10 juillet, venue à Londres par la Havane, porte :

Le conseil des notables mexicains a déclaré que la nation choisissait, par son intermédiaire, l'empire comme forme de gouvernement et proclamait l'archiduc Maximilien empereur.

En cas de refus de ce dernier, le conseil prie l'Empereur Napoléon de nommer le personnage qui jouit le plus de sa confiance pour occuper le trône du Mexique.

L'empire a été solennellement proclamé le 10.

On a reçu par la même voie des nouvelles de la Vera-Cruz du 13 juillet. Le bruit courait dans cette ville que la population de San Luis de Potosi s'était déclarée contre Juarez. Celui-ci se serait enfui vers Monterey.

Un incendie considérable a eu lieu à la Havane.

Une députation de cinq membres a quitté Mexico le 12 juillet pour se rendre en Europe et apporter à l'archiduc Maximilien, à Vienne, le décret de l'Assemblée des notables mexicains qui le nomme empereur du Mexique.

On assure que le vote qui proclame S. A. I. l'archiduc Maximilien empereur du Mexique, a eu lieu à l'unanimité. Ce résultat est d'autant plus remarquable que l'assemblée des notables qui a émis ce vote, renfermait des personnes appartenant à toutes les opinions, et notamment au parti de Juarez.

S. A. I. l'archiduc Maximilien-Joseph, frère de S. M. l'empereur d'Autriche, est né le 6 juillet 1832. Il a épousé, le 27 juillet 1857, l'archiduchesse Marie-Charlotte, fille de S. M. le roi des Belges.

Ce prince est vice-amiral et commandant en chef de la flotte autrichienne. Il a été, jusqu'en 1859, gouverneur général du royaume lombardo-vénitien. C'est un esprit distingué et libéral. Il jouit en Europe d'une grande réputation.

Avant de partir pour la Vera-Cruz, le général Almonte a fait une visite à l'archiduc Maximilien pour lui exposer ses projets et lui déclarer que le parti monarchique libéral était décidé à lui offrir la couronne du Mexique.

On assure que l'archiduc, sans accepter d'une manière positive ces propositions, ne les rejeta point, mais qu'il mit pour condition à son acceptation définitive le consentement de S. M. l'empereur d'Autriche, son frère, et l'engagement par la France de laisser un corps de troupes au Mexique jusqu'à ce que le nouvel empire ait pu être organisé d'une manière stable.

On assure que le gouvernement français adhère aujourd'hui de la manière la plus complète à cette dernière condition, et qu'il est disposé à offrir au souverain du Mexique les plus solides garanties.

Du reste, l'esprit de conciliation qui a dominé dans l'assemblée des notables de Mexico se manifeste également parmi les membres de l'émigration.

Nous apprenons, en effet, que le général de Mendoza, un des glorieux vaincus de Puebla, a fait hier une visite à M^r Lavastida, archevêque de Mexico, en ce moment à Paris, et qu'il a parlé au prélat de la manière la plus conciliante et dans les termes les plus bienveillants.

Le général de Mendoza, qui est un homme de cœur, comprend aujourd'hui tous les services que la France a rendus à son pays qu'il aime, et pour lequel il est décidé à verser encore son sang.

On sait que M^r l'archevêque de Mexico fait partie du triumvirat auquel vient d'être confiée la mission glorieuse de réorganiser un pays profondément miné par l'anarchie, mais susceptible d'acquiescer, avec l'ordre, le respect des choses saintes et une bonne administration, une étonnante et rapide prospérité.

Le *Mémorial diplomatique* annonce que déjà l'Empereur et l'Impératrice des Français ont fait parvenir à l'archiduc Maximilien d'Autriche leurs félicitations à l'occasion de son élection au trône du Mexique.

On nous assure que l'archiduc a immédiatement adressé ses remerciements à Leurs Majestés. (La France.)

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 6 août 1863.

Monsieur le préfet, le travail auquel je me suis livré pour la répartition du fonds commun m'a fait reconnaître une fois de plus l'insuffisance des ressources mises par la loi à la disposition des conseils généraux et de l'administration pour assurer les services départementaux. Depuis longtemps le gouvernement se préoccupe des moyens de remédier à un état de choses qui s'aggrave d'année en année et dont les conseils généraux se sont souvent émus, la question a été portée devant le Sénat qui l'a renvoyée à l'examen des ministères des finances et de l'intérieur; le Corps législatif, de son côté, l'a discutée dans ses bureaux, et la commission du budget a constaté dans les termes suivants l'opportunité d'une étude définitive :

« L'examen de cette partie du budget du ministère de l'intérieur appelait nécessairement l'attention de votre commission sur une question qui vous a souvent préoccupés, et a été plus d'une fois discutée dans votre assemblée : nous voulons parler de l'équilibre des charges et des ressources de la première section du budget départemental. Le transport à la charge de l'Etat de l'entretien et du service des prisons départementales a été sans doute un allègement notable ; mais des besoins nou-

veaux et nombreux ont apparu, sans pouvoir être satisfaits complètement.

Discutée dans vos bureaux lors de l'examen du budget, elle l'a été de nouveau dans le sein de votre commission, avant qu'elle n'empruntât un nouveau relief à la remarquable discussion dont elle a été récemment l'objet au Sénat.

De nombreux systèmes ont été proposés et soutenus ou repoussés par des convictions énergiques. En pareille matière, une solution ne peut s'improviser sans danger, votre commission n'avait ni le temps, ni les documents suffisants pour en adopter une. Elle pense d'ailleurs que, sur cette matière, l'avis des conseils généraux peut être un précieux élément de décision, et qu'il serait utile de consulter ces assemblées, si justement autorisées, sur les moyens de remédier à une situation dont elles-mêmes ont signalé les inconvénients.

Le gouvernement, nous ont déclaré MM. les conseillers d'Etat, est aussi vivement que nous préoccupé de cette question. Il l'étudie avec tout l'intérêt qui s'y rattache, et il se propose de consulter les conseils généraux sur la solution dont l'opportunité lui paraît démontrée.

En présence d'une aussi complète communauté de vues, nous ne pouvons que nous en rapporter à la sollicitude de l'administration pour mettre la prochaine législature en mesure de résoudre une question si grave pour tous les départements.

Je m'associe complètement à la pensée du Sénat et du Corps législatif, et je désire connaître l'opinion du conseil général de votre département.

Voici la situation que révèle l'examen des budgets préparés pour l'année 1864 : la 1^{re} section du budget (*Dépenses ordinaires*) présentera un déficit de plus de 7 millions, qui devra être couvert au moyen des ressources propres à la 2^e section (*Dépenses facultatives*). De plus, un certain nombre de départements ont été amenés par la force des choses à demander aux ressources extraordinaires de la 3^e section le moyen de faire face à des dépenses ordinaires de leur nature.

L'irrégularité de cet expédient accepté, à regret, par l'administration et le Corps législatif, ne me permet pas d'indiquer avec précision le chiffre de ces prélèvements, qui contribuent sensiblement à élever la moyenne des centimes extraordinaires.

Dans cette situation, les conseils généraux sont fondés à se plaindre de l'annulation de la plus importante peut-être de leurs prérogatives : le vote libre et réfléchi des dépenses facultatives d'utilité départementale. Pour moi, qui apprécie à un haut degré la sagesse des votes de ces assemblées, je regrette vivement l'amointrissement de leur action, et je les invite avec confiance à rechercher avec vous les

moyens de rendre à leur initiative toute sa liberté.

Le premier moyen qui s'offre à la pensée consiste dans l'augmentation des ressources de la 1^{re} et de la 2^e section. Il suffirait, pour obtenir ce résultat, de faire supporter par les quatre contributions les centimes qui aujourd'hui ne portent que sur la contribution foncière et la contribution personnelle et mobilière. Mais les 25 centimes qui sont affectés aux deux premières sections donneraient alors 72,800,000 francs. Ils ne donnent aujourd'hui que 51,800,000. La différence de 21 millions de francs dépasserait considérablement la mesure des besoins actuellement constatés. Il y aurait donc lieu de réduire le nombre des centimes. Le résultat définitif de cette double modification serait un dégrèvement pour la propriété foncière et une aggravation de charges pour les patentables. Je suis disposé à reconnaître que le privilège dont jouissent ces derniers de ne pas contribuer aux charges ordinaires et facultatives des départements est difficile à justifier ; toutefois, j'appelle particulièrement l'attention du conseil général et la vôtre, monsieur le préfet, sur la nécessité de rechercher et d'indiquer les combinaisons qui paraîtraient les plus propres à atténuer dans votre département les difficultés de la transition.

Le second moyen de rétablir l'équilibre des budgets départementaux consiste dans la diminution des dépenses actuelles, par la mise à la charge du budget général de certains services placés aujourd'hui à la charge des départements. Ces services pourraient être : 1^o les frais de parquet et les dépenses de mobilier des cours d'assises et des tribunaux ; 2^o les enfants assistés ; 3^o les aliénés. La dépense du premier de ces services n'est que de 1,520,000 francs ; il ne saurait donc fournir seul une solution ; mais il pourrait utilement servir d'appoint dans une combinaison plus étendue.

Les enfants assistés imposent aux départements une charge nette de 6,939,100 fr. et les aliénés une charge nette de 6,984,250 fr. Le passage d'un de ces deux services au compte du budget de l'Etat paraîtrait donc suffire pour dégager les finances des départements : mais pour éviter tout malentendu et sans rien vouloir enlever cependant à la liberté d'appréciation des conseils consultés, je crois nécessaire de leur faire connaître que je ne serais pas disposé à donner suite à une combinaison qui désintéresserait complètement le département de ses devoirs de charité envers les enfants assistés et les aliénés ; les familles, les hospices et les communes continueraient à supporter leur part des dépenses ; le département y concourrait pour une part au moins égale, et le surplus serait seul supporté par l'Etat.

Un autre moyen de rétablir l'équilibre dans les finances départementales consisterait dans la suppression du fonds commun, et son rem-

Saisi d'une curiosité fébrile, Maxime se pencha sur la page couverte de signatures ; puis il se redressa en poussant une exclamation.

— Comme vous êtes ému, Maxime, s'écria Camille, qui s'élança vers lui.

— Que signifie cela ? demanda Bamalec stupéfait.

Maxime ne répondit point ; mais étendant une main tremblante vers le dernier signataire du contrat :

— Vous êtes William Maxwell ? dit-il d'une voix suffoquée.

— Mais... sans doute, répondit-il un peu surpris.

— William Maxwell, fils de James Maxwell qui s'est noyé dans la Tamise ?

— Parfaitement. Seul, j'ai échappé à la mort dans cet affreux accident où mon père, ma mère, et ma sœur ont péri.

— Oui ! oui ! c'est bien cela !

— Pourquoi donc m'interrogez-vous ainsi, monsieur ? demanda William intrigué.

— Aôh ! yes, pourquoi vous posez des questions à l'ouï... si drôlement, d'icez tot de suite, monsieur, ajouta Richard.

Celui-ci n'était pas moins étonné que son frère. Il

y avait une vague inquiétude au fond de son étonnement.

— Dans un instant, messieurs, vous connaîtrez le motif de mes questions, répondit Maxime. Souffrez que j'en exprime quelques-unes encore.

— Je vous écoute, monsieur.

— Et moa, j'écoute vos aussi, perfectly, wery well.

— Puis-je savoir pourquoi vous venez dans ce pays ?

— Nous nous rendons au château du Stangala, nous allons visiter M. Jean Tréhouart.

Maxime frissonna.

— Mais Jean Tréhouart est mort, dit Bamalec, que cet interrogatoire commençait à impatienter.

— Mort ! dit William, ému malgré lui à la pensée de l'héritage promis.

— Mort ! répéta Richard. Aôh ! le pauvre vieil petite Bonhomme !

— Mais alors, reprit William il a laissé un testament en ma faveur.

— Il n'a laissé aucun testament, répondit Bamalec, et celui qui hérite de sa fortune est Maxime Tréhouart, son neveu, qui va devenir mon gendre.

Les deux coquins s'entre regardèrent d'un air dé-

sappointé.

— C'est singulier, reprit le jeune avec aplomb, on m'avait pourtant assuré que le vieillard devait me nommer son légataire universel.

— Qui donc a pu vous mystifier de la sorte ? demanda Bamalec d'un ton goguenard.

— Un homme au service de M. Tréhouart, son factotum, Philippe Kerven.

— Philippe Kerven ? s'écria Maxime violemment agité.

— Sans doute. Il est venu à Londres, et c'est lui qui, en m'annonçant que je devais hériter de son maître, m'a engagé à me rendre au Stangala.

— Quoi ! il vous connaissait ! il savait que vous existiez ?

— Parfaitement.

— C'est étrange ! car lui-même m'a dit avoir vainement cherché dans Londres William Maxwell ; il en concluait que ce jeune homme n'existait plus.

— Aôh ! la coquine ! où est loui que je coupai son mauvaise langue avec une petite couteau et une grande plaisir.

— Il a quitté le pays.

— Tant pis ! dit William d'un ton de colère concentrée.

— J'ai récompensé ses services, reprit Maxime, et, avec la somme que je lui ai donnée, il est allé tenter fortune dans le pays de l'or, en Californie.

— Aôh ! si cette pays là n'était point à si lointain distance, j'irais avec beaucoup de contentement venger mon cousin.

William était soucieux.

— Ainsi, dit-il, abandonnant avec peine l'espoir d'un grand héritage ; M. Jean Tréhouart est mort sans avoir fait un testament ?

— Pourquoi en eût-il fait un ? s'écria Bamalec.

— Parce que, commença son interlocuteur en s'animent.

— Mais Maxime, après avoir fait un violent effort sur lui-même, l'interrompit :

— Parce que, je vous l'ai déjà dit, M. Bamalec, et mon devoir est de le répéter ici, mon oncle méditait de payer une vieille dette de reconnaissance et qu'à cet effet, il avait vraiment résolu de léguer par testament sa fortune à William Maxwell, le fils de son ancien bienfaiteur.

— C'est cela même, dit William.

— Aôh ! c'était bien cela véritablement, dit Richard.

Ni l'un ni l'autre n'essayèrent de corriger ce que

placement par un fonds de secours destiné à venir en aide aux départements pauvres.

Chaque département reprendrait la disposition des 7 centimes qui forment aujourd'hui la dotation du fonds dont la distribution m'est confiée; les départements riches cesseraient de se plaindre de l'emploi de leurs ressources au profit de départements avec lesquels ils n'ont pas de relations d'intérêts, et les départements pauvres trouveraient dans la liberté de l'Etat une compensation à l'insuffisance de leurs ressources. Mais cette combinaison grèverait le budget de l'Etat d'une dépense de 3 millions environ, et peut-être ne serait-il possible de s'y arrêter qu'autant que le concours des quatre contributions aux dépenses des deux premières sections permettrait de faire passer au nombre des centimes généraux sans affectation spéciale un des centimes aujourd'hui affectés aux dépenses des départements.

Il me reste, monsieur le préfet, à vous entretenir d'une dernière combinaison, qui, sans être de nature à combler le déficit reconnu, pourrait cependant diminuer le mal dans une certaine mesure, en donnant aux conseils généraux une plus grande liberté d'action et aux budgets plus d'élasticité.

Le budget normal d'un département comprend trois sections répondant à trois ordres de dépenses que leur nom seul caractérise suffisamment : 1^{re} section, dépenses ordinaires ; 2^e section, dépenses facultatives ; 3^e section, dépenses extraordinaires. Des lois spéciales y ont ajouté une 4^e section pour les dépenses des chemins vicinaux, avec une affectation de 5 centimes, et une 5^e section pour les dépenses de l'instruction primaire avec une affectation de 2 centimes. En reportant ces 7 centimes sur les deux premières sections, on conserverait la dotation de deux services intéressants ; mais, en même temps, les conseils généraux seraient plus maîtres de répartir les ressources suivant les besoins, et l'on ne verrait pas de départements trop riches en centimes spéciaux les laisser tomber nécessairement en non-valeur, tandis que l'insuffisance de leurs ressources ordinaires les oblige à demander une large part du fonds commun. L'adoption de cette mesure donnerait en même temps aux budgets départementaux un caractère de simplicité qui en rendrait l'étude plus facile et répondrait aussi aux intentions plusieurs fois manifestées par l'Empereur.

Telles sont, monsieur le préfet, les principales questions que soulève l'examen des budgets départementaux. Je n'ai pas besoin de dire que les diverses solutions que j'ai indiquées n'ont rien d'exclusif, et que j'étudierai avec intérêt toutes les combinaisons que pourra suggérer aux conseils généraux leur expérience des affaires départementales.

Vous voudrez bien me faire parvenir, après la session, et au plus tard le 15 septembre, la

délibération du conseil général et votre avis personnel.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
P. BOUDET.

Nouvelles Diverses.

Par décret impérial, inséré au *Moniteur*, M^r Darboy, archevêque de Paris, est nommé membre du comité supérieur chargé, sous la présidence de l'Impératrice, de surveiller et de contrôler les opérations, tant administratives que financières de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer.

— On écrit de Naples, 2 août.

« On a déblayé hier cinq nouvelles chambres à Pompéi, dans l'îlot qui a été découvert cette année entre la rue de l'Abondance et la rue d'Auguste, non loin du Forum. J'ai assisté aux fouilles et, entre autres particularités, j'ai vu trouver devant moi dans ces chambres un grand nombre de morceaux de pain qui avaient dû être enveloppés dans des serviettes dont le tissu est parfaitement conservé. On a trouvé encore un charmant petit cachet portant pour devise le mot *Animo*. Le docteur inspecteur des fouilles, M. Fiorelli, me dit que c'était là un nom propre, *Anicetus Modestus*. L'artiste patient, qui reproduit Pompéi en liège, au centième de la grandeur naturelle, avec une minutieuse exactitude, M. Félix Padiglione, vient d'ajouter un fragment considérable à cette œuvre que les voyageurs peuvent admirer dans le petit Musée composé des rebuts et débris qu'on ne voulait pas envoyer au Musée de Naples, et qui est déjà si remarquable, que bien des grandes villes d'Europe voudraient en posséder un pareil. Il contient des échantillons de tous les petits bronzes, terres cuites, ustensiles et autres objets de la vie privée, qui font la richesse des galeries napolitaines. — Havas.

— C'est très-sérieusement, dit le *Phare de la Manche*, que Paris aspire à devenir port de mer. La grande capitale a toutes les ambitions. On annonce qu'une compagnie vient de se constituer définitivement pour la construction d'un canal de Dieppe à Paris. Son capital social est de 200 millions; deux tiers des actions seraient déjà souscrites, et le décret d'autorisation ne tarderait pas de paraître au *Moniteur*. La nouvelle est grosse, ajoute la feuille que nous citons, et cependant n'a rien de trop surprenant, à une époque qui a vu se réaliser bien d'autres conceptions non moins gigantesques. Le projet de Paris port de mer, considéré jusqu'à ce jour comme une utopie, n'est pas au-dessus des forces de cette époque. Louis XIV caressait cette idée et la fit étudier par Riquet,

l'immortel auteur du Canal du Midi. Elle revint sous le règne de Napoléon I^{er}, qui ne connaissait rien d'impossible; mais le temps manqua pour la réaliser. On sait qu'il s'agissait de la canalisation de la Seine au Havre. Il paraît que le projet de Dieppe présenterait beaucoup moins de difficulté et de dépenses. Cherbourg peut sans envie accueillir cette idée, mais nous doutons que le Havre prenne la chose d'aussi bon cœur.

Voici encore un extrait des 60,000 guérisons opérées par la délicieuse *Revalesscière* du Barry après que toute médication avait échoué.

N^o 50,416 : M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie), avec toutes ses misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées, douleurs à la poitrine et entre les épaules. — N^o 47,421 : M^{lle} E. Jacobs, de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancolie. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 23; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.

Chronique Locale.

Le feu s'est déclaré dimanche matin, sur les trois heures, au village de Chaintres, commune de Dampierre, chez le sieur Jean-Baptiste Gaté, cultivateur. Le bâtiment et une grange, contenant du foin, de la paille, etc., ont été consumés. La perte s'élève à 2,000 fr. environ. On ignore la cause de ce sinistre. Rien n'était assuré.

Hier soir, le ciel s'est tout-à-coup obscurci, le tonnerre grondait et tout faisait espérer une pluie abondante. Mais il n'en a rien été, tout cet espoir a disparu à 7 heures avec les nuages, et la journée qui commence semble nous promettre la température tropicale des jours que nous venons de passer.

On lit dans le *Journal de Beaugé* :

Le dimanche 2 août, un crime épouvantable jetait la consternation dans la commune de Jarzé. Le sieur Britaut, entrepreneur, venait d'une cave à tuffeaux, que lui loue le nommé Caillé; il passait devant la maison de ce dernier, lorsqu'il s'entendit appeler : c'était Caillé qui du seuil de sa porte l'invitait à entrer. Il accepte et la conversation s'engage sur un procès pendant entre eux :

— Notre procès va-t-il bientôt finir ?

— Ma foi, répondit Britaut, c'est l'affaire du tribunal, maintenant, je ne m'en mêle plus.

vous êtes prêt à rendre cette fortune ?

— Parce que j'ai peur de vous perdre, Camille, de vous perdre à jamais !

— Faites votre devoir, Maxime; moi, je ferai le mien ! Obéissez à votre conscience, j'obéirai à mon cœur !

Bamalec saisit violemment le bras de sa fille et l'étreignait sous ses doigts crispés.

— Malheureuse ! te tairas-tu ! s'écria-t-il ?

— J'ai cru parler selon la justice suprême et la vérité éternelle. Pardonnez-moi, mon père, si je vous ai déçu.

— Va-t-en ! va-t-en ! gringa le vieillard en la repoussant avec rage... Quant à vous, Maxime, reprit-il, vous mépriserez, je n'en doute pas, les suggestions de cette insensée.

Maxime demeurait anxieux.

Le souvenir du testament brûlé parlait plus haut que la voix de Camille, et, comme elle, le remords lui criait de restituer. Ce ne fut cependant, qu'après une hésitation prolongée qu'il prit une détermination.

S'adressant à Bamalec.

— Votre fille a raison, dit-il, je lui obéirai.

Puis se tournant vers William :

A peine avait-il fini que Caillé, saisissant un pistolet, suspendu à une porte intérieure, l'ajuste et le malheureux est frappé de deux balles : l'une, après lui avoir brisé l'index de la main gauche, s'arrête dans sa cravate; l'autre pénètre dans le cou, à 6 centimètres de profondeur. Britaut s'enfuit en criant : « le scélérat, il a voulu m'assassiner ! » et deux témoins que le bruit de l'explosion avait attirés, s'emparent de l'assassin et le conduisent devant le maire.

Cet honorable magistrat s'efforce de calmer la populace exaspérée, qui sans son intervention se fût elle-même fait justice.

Le docteur Thuau, de Beaugé, fut mandé de suite et opéra l'extraction de la balle. La justice arriva aussi et ouvrit une enquête à la suite de laquelle Caillé a été écroué à la prison de Beaugé.

La famille de ce misérable a acquis, dans les annales du crime, une triste célébrité; sa victime jouit, au contraire, de l'estime et des sympathies de tous.

TEMPÉRATURE.

Le thermomètre centigrade, placé à l'ombre, marquait avant-hier, 8 août, 32 degrés 7 dixièmes; hier, 9, il a atteint 36 degrés : c'est la chaleur la plus forte éprouvée cette année. Aujourd'hui, le thermomètre est monté à 34 degrés à l'ombre et à 61 degrés 1/2 au soleil, à 2 heures 45 minutes.

Saumur, le 10 août 1863.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODÉT.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 9 août. — Onze journaux ont été saisis aujourd'hui, probablement pour avoir reproduit la proclamation du gouvernement national de Varsovie aux Polonais.

Vienne, 10 août. — Le journal *Fremdenblatt*, qui passe pour recevoir des inspirations, contient un premier-Vienne favorable à l'acceptation du trône du Mexique par l'archiduc Ferdinand-Maximilien. — Havas.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du Café de GLANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du Café des Iles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au *Café de l'entrepôt central de France*, qui est en paquets jaunes et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

l'assertion de Maxime avait erroné. Ils ne voyaient sans doute aucun avantage à révéler ce que Philippe Kerven leur avait appris, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait point là d'un acte de gratitude, mais d'une restitution.

Familiarisés comme ils l'étaient avec le crime, ils n'attachaient qu'une médiocre importance à un vol auquel les années avaient acquis d'ailleurs le bénéfice de la prescription.

— Si M. Tréhouart n'a pas accompli sa résolution, poursuivait Maxime en balbutiant, c'est que...

— C'est que la mort ne lui a pas laissé le temps, acheva Bamalec. Eh bien ! soit. Qu'en résulte-t-il ? Il en résulte, pardieu ! que vous héritez de votre oncle et que personne ne peut vous contester ce droit.

— Sans doute aucun, déclara péremptoirement le notaire. En l'absence d'un héritier direct et de toute disposition testamentaire, M. Maxime s'empare légitimement de la succession comme étant, en ligne collatérale, le proche parent du défunt. Nul ne saurait être fondé à y mettre opposition. La loi est formelle.

— La conscience doit parler plus haut que la loi, dit une voix douce et grave, car la conscience est la

loi de Dieu !

Ces mots inattendus firent une profonde sensation sur les personnes réunies. M. Bamalec et Maxime surtout en furent vivement impressionnés. Tous les deux tressaillirent, l'un de colère, l'autre d'effroi superstitieux.

— Que signifie cela ? demanda le premier à sa fille, car c'était elle qui venait de s'exprimer avec cette solennité.

— Cela signifie, mon père, que la dernière volonté d'un mort est sacrée. Qu'elle soit écrite ou non, l'homme d'honneur qui la connaît doit la respecter, même aux dépens de ses plus chers intérêts.

— Es-tu folle, Camille ? quoi ! tu voudrais que Maxime abandonnât à un étranger l'héritage de son oncle ?

Camille ne répondit pas. Mais se tournant vers son fiancé dont le visage pâle et contracté reflétait le combat qui se livrait en lui : la pensée d'une restitution et la crainte d'une rupture avec Bamalec.

— Vous avez reconnu, dit-elle, que M. Tréhouart destinait sa fortune à M. William Maxwell. Le reconnaissez-vous encore ?

— Oui, murmura-t-elle.

— Alors, pourquoi hésitez-vous à déclarer que

(La suite au prochain numéro.)

PRIME MAGNIFIQUE

OFFERTE

Aux Abonnés de la FRANCE

L'administration du journal la FRANCE vient de s'assurer le moyen de faire participer ses abonnés à la jouissance d'un de ces livres rares et précieux, que leur prix élevé fait généralement le privilège des riches bibliophiles. Ce livre est le

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Six volumes entièrement inédits, ornés de 1,500 admirables gravures.

2 vol. : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN. 500 gravures, 400 portraits et 100 tableaux.

1 vol. : LES REINES DU MONDE, par nos PREMIERS ÉCRIVAINS. 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 vol. : LA RUSSIE HISTORIQUE, MONUMENTALE ET PITTORESQUE, par Pierre ARTAMOF. 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 vol. : LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE, ITALIE, par M. J.-G. ARMENGAUD. 430 gravures, chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, format royal in-4°, se publient simultanément, en 100 livraisons, sous le titre général de

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Il paraît 2 livraisons le 1^{er} de chaque mois, à partir du 1^{er} décembre 1862.

Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excéderaient ce nombre.

Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHÉNON DE L'HISTOIRE est de 5 francs.

Par une faveur particulière, elles seront livrées aux abonnés de la FRANCE au prix de 2 fr. 25 c. à Paris, et 2 fr. 75 c. pour les abonnés des départements qui désirent les recevoir à domicile et franc de port.

La publication de cette œuvre capitale assure aux souscripteurs une bibliothèque de l'attrait le plus varié, d'un luxe sans précédent, et leur offre l'avantage de posséder, à l'aide d'un sacrifice insignifiant, six splendides volumes, dont la publication coûte aux Editeurs plus d'un million cinq cent mille francs.

C'est une bonne fortune pour l'Administration du journal la FRANCE que d'avoir pu associer ses abonnés à une aussi avantageuse combinaison.

Les personnes qui désireront recevoir un

prospectus détaillé et illustré n'ont qu'à en faire la demande au journal et elles le recevront franco par retour du courrier.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 8 Août 1865.

Revue politique de la semaine. — Nicolas et Michel Mourawieff. — Courrier de Paris. — Chronique musicale. — Événements d'Amérique. — Notes de Voyage. — Les Vacances. — Tir de la Chaux-de-Fonds. — La Truffe. — Gazette du Palais. — Nouvelle Gare de Pontoise. — Science, Sibérie; Découverte française. — Troisième anniversaire séculaire du Concile de Trente. — M^{sr} Zwysen, archevêque de Haren (Brabant). — M. Béguin.

Gravures : Voyage de S. M. le Sultan en Turquie d'Asie. — Événements d'Amérique (5 gravures). — Inauguration de la statue de Paillet, à Soissons. — Nouvelle Gare de Pontoise, inaugurée le 1^{er} août. — Vue de la mine et des travaux d'exploitation du graphite de la Sibérie. — Troisième anniversaire séculaire de la clôture du Concile de Trente. — M^{sr} Zwysen, archevêque de Haren (Brabant). — M. Béguin, capitaine d'état-major, tué à Puebla. — Rébus.

Marché de Saumur du 8 août.

| | | | |
|----------------------------------|-------|----------------------|-------|
| Froment (h. 77 k.) | 18 73 | Huile de lin. | 57 50 |
| 2 ^e qualité, de 74 k. | 18 — | Paille hors barrière | 26 30 |
| Seigle. | 11 25 | Foin. | 68 56 |
| Orge. | 11 — | Id. | 65 90 |
| Avoine (entrée) | 8 35 | Luzeine (tes 750 k) | 54 — |
| Fèves. | 12 50 | Graine de trèfle | 70 — |
| Pois blancs. | 20 — | de luzerne. | 25 50 |
| — rouges. | 12 80 | — de colza. | 28 — |
| Cire jaune (50 kil.) | 160 — | — de lin. | 28 — |
| Huile de noix ord. | 65 — | Amandes en coques | — |
| — de chenevis. | 47 50 | (l'hectolitre). | — |
| | | — cassées (50 k.) | — |

COURS DES VINS (1).

| | | | |
|--------------------------------|-------------------------|-----------|--|
| BLANCS (2). | | | |
| Coteaux de Saumur 1862. | 1 ^{re} qualité | 120 à 140 | |
| Ordin., envir. de Saumur, 1862 | 1 ^{re} id. | 75 à 80 | |
| Id. | 2 ^e id. | 70 à 75 | |
| Saint-Léger, et environs 1862. | 1 ^{re} id. | 65 à 70 | |
| Id. | 2 ^e id. | 55 à 60 | |
| Le Puy-N.-D. et environs 1862. | 1 ^{re} id. | 65 à 70 | |
| Id. | 2 ^e id. | 55 à 60 | |
| La Vienne, 1862. | | 50 à 60 | |

ROUGES (3).

| | | | |
|--------------------------|-------------------------|-----------|--|
| Souzay et environs 1862. | | 90 à 100 | |
| Champigny, 1862. | 1 ^{re} qualité | 180 à 200 | |
| Id. | 2 ^e id. | 120 à 140 | |
| Varrains, 1862. | | 80 à 100 | |
| Bourgueil, 1862. | 1 ^{re} qualité | 100 à 110 | |
| Id. | 2 ^e id. | 90 à 100 | |
| Restigny 1862. | | 85 à 90 | |
| Chinon, 1862. | 1 ^{re} id. | 90 à 100 | |
| Id. | 2 ^e id. | 80 à 90 | |

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 40 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Étude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

MAISON ET JARDIN,

Levée d'Enceinte, côté nord, Comprenant salons, cabinets, chambres à coucher, cuisine, ser-vitudes.

Le jardin contient 22 ares et est très-affrûité.

Propriétaire : M. BILLÈS. S'adresser à M^r LE BLAYE, notaire, ou à M. CORMERY, agent d'affaires. (467)

ADJUDICATION

En la salle de la mairie de Bourgueil, Le dimanche 23 août, à l'heure de midi,

DU DROIT DE CHASSE

Sur les landes communes, D'une contenance d'environ 200 hectares, attenant à celles de Saint-Nicolas. (475)

A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON, située rue de la Basse-Ille, avec jardin. S'adresser à M. DELABARRE. (443)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT, Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin. S'adresser à M. Javaud, libraire, à Saumur. (419)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1865, MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M. LEROUX, notaire. (464)

BON BILLARD

A VENDRE S'adresser au bureau du journal.

M^r BODIN, avoué à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (432)

SOUFRE SUBLIMÉ

GARANTI PUR

A 37 francs les 100 kil.

Chez M. PÉRALO.

M. HATIN, ancien vétérinaire à l'École Impériale de cavalerie, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires d'animaux, à Saumur et aux environs, qu'il continue d'exercer sa profession.

Saumur, rue Haute-S^t-Pierre, près l'Église. (469)

ODONTINE ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris. Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique entretiennent la pureté de la bouche, blanchissent les dents (sans en altérer l'émail), en préviennent et en arrêtent la carie.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (490)

EN VENTE:

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. GOULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers, ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

LA FERME

ÉCHO DES CAMPAGNES,

JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUMBERT.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1^{er} au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1^{er} juillet.

ON S'ABONNE:

Chez M. HUMBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années. 8 francs.

La troisième. 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. 5 —

Primes dans le courant de l'année.

ÉCHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Journal paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux : Librairie de A. Josse, éditeur, 8, rue Cassette, Paris, Les abonnements sont d'un an et partent du 1^{er} avril.

PRIME EXCEPTIONNELLE, LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS

Par M. EVRARD.

Epreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'Histoires et de Nouvelles, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de

NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8° à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 FR.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 8 AOUT. | | | BOURSE DU 9 AOUT. | | |
|------------------------------------|-------------------|---------|---------|-------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 67 45 | » | » | 67 20 | » | » |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 96 45 | » | 05 | 96 20 | » | » |
| Obligations du Trésor. | 445 | » | » | 440 25 | 1 | 25 |
| Banque de France. | 3365 | » | » | 3365 | » | » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1257 50 | » | 2 50 | 1257 50 | » | » |
| Crédit Foncier, nouveau. | 1215 | » | 2 50 | » | » | » |
| Crédit Agricole. | » | » | » | 680 | » | » |
| Crédit Mobilier. | 1080 | » | 11 25 | 1062 50 | » | 17 50 |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 725 | 7 50 | » | 725 | » | » |
| Orléans (estampillé). | 1017 50 | 2 50 | » | 1017 50 | » | » |
| Orléans, nouveau. | 815 | » | » | 815 | » | » |
| Nord (actions anciennes). | 992 50 | 5 | » | 985 | » | 7 50 |
| Est. | 500 | 5 | » | 492 50 | » | 7 50 |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 1022 50 | » | 2 50 | 1017 50 | » | 5 |
| Midi. | 690 | 5 | » | 685 | » | 5 |
| Ouest. | 525 | » | » | 525 | » | » |
| Genève. | 490 | » | » | 493 75 | 3 75 | » |
| Dauphiné. | 477 50 | » | » | 477 50 | » | » |
| Ardennes. | 465 | » | » | » | » | » |
| Algériens. | 498 75 | 6 25 | » | » | » | » |
| C ^{ie} Parisienne du Gaz. | » | » | » | 1665 | » | » |
| Canal de Suez. | 517 50 | » | » | 515 | » | 2 50 |
| Transatlantiques. | 517 50 | 5 | 2 50 | 530 | 12 50 | » |
| Autrichiens. | 425 | » | » | 427 50 | 2 50 | » |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 550 | 2 50 | » | 548 75 | » | 1 25 |
| Victor-Emmanuel. | 412 50 | 5 | » | 407 50 | » | 5 |
| Russes. | » | » | » | 417 50 | » | » |
| Romains. | 412 50 | » | 2 50 | 410 | » | 2 50 |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 685 | » | 3 75 | 673 75 | » | 11 25 |
| Saragosse. | 682 50 | 2 50 | » | 681 25 | 1 25 | » |
| Portugais. | 512 50 | » | » | 507 50 | » | 5 |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|--------------------------|--------|---|---|--------|---|---|
| Nord. | 306 25 | » | » | 306 25 | » | » |
| Orléans. | 302 50 | » | » | 302 50 | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 297 50 | » | » | 296 25 | » | » |
| Ouest. | 296 25 | » | » | 296 25 | » | » |
| Midi. | 300 | » | » | 297 50 | » | » |
| Est. | 295 | » | » | 295 | » | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.